

Maisons batidur

HAUTE-VIENNE CREUSE CORRÈZE

AGRÉE
maisons de
QUALITÉ

Label **HPE**
Haute Performance Energétique

2008
Partenaire
bleu ciel
d'EDF

UNION DES MAISONS FRANÇAISES
Des constructeurs responsables
Membre Adhérent

GrDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Constructeur
Gaz Naturel

UCI
FFB
UNION DES CONSTRUCTEURS
IMMOBILIERS

Maison BBC, les aides au financement ...

34, avenue de la Libération - 87000 LIMOGES

05 55 34 82 82 - www.batidur.fr



Maison BBC

les aides financières



Crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts

Une maison basse consommation BBC permet, dans le cadre de la nouvelle loi de finance 2009, de bénéficier d'un crédit d'impôt encore plus important.

Exclusivement réservé aux logements atteignant la performance BBC 2005 (*décret du 08/05/2007*), le montant du crédit d'impôt est désormais porté à **40 % du montant des intérêts pendant les 7 premières années.**

Le montant de ce crédit d'impôt peut atteindre jusqu'à 3 000 € par an pendant 7 ans pour un couple sans enfant*.

En conclusion, pour un couple sans enfant, c'est jusqu'à 21 000 € de crédit d'impôt pour devenir propriétaire d'une maison BBC, soit l'équivalent d'une aide mensuelle de 250 € pendant 7 ans.*

** dans le cas d'un financement dont le montant minimum d'intérêts par an est de 7500 € durant les 7 premières années*



Prêt à taux zéro « PTZ »

À compter du 1^{er} décembre 2009 et jusqu'au 30 juin 2010, toute construction ou acquisition d'un logement neuf conforme au label BBC bénéficiera d'un **bonus de 20 000 €**, ajouté au montant maximum du prêt à taux zéro quand le nombre de personnes destinées à occuper le logement est au moins de 4. Sinon, la majoration sera de 15 000 €.

Cette majoration s'ajoute au doublement du PTZ décidé dans le cadre du plan de relance. Le PTZ est donc triplé pour les acquéreurs de logements BBC.

Crédit d'impôt sur les dépenses d'équipements

Les dépenses d'équipement ouvrant droit au crédit d'impôt sont limitées à 16 000 € par couple.

- **50 %** sur le coût de l'équipement d'une production d'énergie solaire **chauffe-eau solaire et photovoltaïque**,

- Crédit d'impôt de **25 %** sur le coût de l'équipement d'une **pompe à chaleur** (en 2010).



Aides région Limousin

Les subventions pour les installations thermiques utilisant les énergies renouvelables sont les suivantes :

- **500 €** pour les **chauffe-eau solaire individuels**,
- **1 500 €** pour les **systèmes solaires combinés**,

- **1 500 €** pour les **chaudières bois ou granulés**,
- **800 €** pour les **pompes à chaleur géothermales**,
- **1 500 €** pour la **micro-hydraulique**.



Maisons
batidur
HAUTE-VIENNE CREUSE CORRÈZE

34, avenue de la Libération

BP 70 246

87000 LIMOGES

Tél. : **05 55 34 82 82**

Fax : 05 55 77 39 60

contact@batidur.fr

www.batidur.fr

